Créteil, le 2 juillet 2020,

Communiqué après l'audience académique AESH du 26 juin 2020

Pour les AESH de l'académie de Créteil, ce sera 0 centime d'augmentation de salaire + 0 moyen supplémentaire et des heures de formation hors du temps scolaire !

Lors du Comité Technique Académique (CTA) sur les moyens vie scolaire, le 25 juin, nous avons reçu communication des chiffres sur les postes d'AESH pour la rentrée : 0 moyens supplémentaires sur le Titre 2 et le même 0 sur le HT2 ! Pire, le programme 230 déjà bien vide sur lequel est financé les AESH servira au financement de la nouvelle lubie du ministre : les 2S2C !

0+0, c'est comme 0 masque et 0 test

Alors que, déjà cette année, les moyens attribués ne permettaient pas de prendre en charge l'accompagnement de tous les élèves notifiés, à partir de septembre, nous le pressentons : charge de travail supplémentaire pour les AESH mutualisés et empialés de force, avec la même quotité horaire (donc le même salaire) et confinement obligatoire pour les élèves en situation de handicap, faute d'AESH portant notifiés par la CDAPH.

La détection du handicap s'améliore dans notre académie et le nombre de notifications augmente (+30 % de notifications dans le 93). Néanmoins le rectorat entend pallier aux besoins de ces élèves par une mutualisation des personnels AESH dans les PIALs. Les modalités d'accompagnement des élèves notifiés doivent être justifiées par des raisons pédagogiques. Au contraire pour le rectorat tout est bon pour faire des économies : non respect des notifications, affectation d'élèves en situation de handicap dans les mêmes classes afin d'accompagner plusieurs enfants en même temps, affectation aléatoire des AESH selon les « trous » de leur emploi du temps, affectation sur plusieurs établissements ou écoles…

L'intersyndicale AESH (SNUipp et SNES-FSU, CGT, Sud et FO) reçue en audience le lendemain de ce CTA souhaitait revenir sur cette nullité des moyens annoncée la veille, sur la revendication d'augmentation des quotités de travail, l'augmentation des salaires par la revalorisation de la grille indiciaire de manière rétroactive et l'application de l'indemnité compensatrice de hausse de la CSG.
Les représentants du Recteur ont refusé de discuter des moyens, cela n'étant pas de leur ressort mais de celui de la Secrétaire générale qui n'était pas représentée à l'audience malgré les questions posées à l'ordre du jour par nos organisations dans la demande d'audience.

Pire encore, la généralisation complète des PIAL prévue dans les deux années à venir aggravera encore les conditions de travail des AESH qui devront accompagner plus d'élèves dans plus d'écoles ou établissements du 2nd degré.

Quant à la qualité du travail des AESH, un plan de formation devrait voir le jour à la rentrée mais hors du temps de travail, sur les fameuses « heures invisibles ». Sans augmentation de rémunération, les AESH devraient ainsi sacrifier sur leur deuxième source de rémunération pour y assister !

Malgré ce contexte de gestion, l'intersyndicale a obtenu du rectorat :
- la tenue d'une prochaine **CCP cédéisation,**
- la mise en place d'un **groupe de travail** sur la grille indiciaire et sur l'indemnité compensatrice de hausse de la CSG,
- la nécessité de faire très vite des entretiens professionnels pour les AESH prévus par la circulaire (au bout de la première année de contrat) avec promotion indiciaire à la clé et avec effet rétroactif,
- l'harmonisation et intervention auprès des administratifs du Lycée mutualisateur de Gagny, concernant les problèmes de SFT et des remboursements de frais de transport.

La crise sanitaire a permis de mettre à jour les carences générales de moyens dans notre académie que nous dénonçons chaque année. Mais dans ce monde d'après, tout comme pour le nombre d'enseignants, la carte scolaire ou les AED, les AESH ne verront ni augmentation de quotité, ni augmentation du nombre de leurs collègues pour répondre au nombre croissant d'élèves notifiés par la MDPH.

Nous ne pouvons nous satisfaire de ces réponses qui ne répondent à aucune des revendications des AESH. Nous organiserons dès la rentrée la mobilisation des AESH pour obtenir satisfaction.

L'intersyndicale AESH (SNUipp et SNES-FSU, CGT Educ'action, Sud éducation, FO) revendique la création d'un véritable statut dans la Fonction Publique afin d'améliorer les conditions d'emploi des AESH.